

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 10 juin 2011

### Compte-rendu

L'an deux mil onze, le dix du mois de juin, à vingt heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 4 juin 2011, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

#### Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1<sup>ère</sup> Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2<sup>nde</sup> Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET, Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Boris OUDOT, Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance désigné :** Monsieur Arnault MERLE

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2011, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Adhésions des communes de Châtillon sur Seine et Rougemont au SICECO :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 25 mai 2011, le comité syndical du SICECO a accepté la demande d'adhésion au SICECO des communes de Châtillon sur Seine et de Rougemont. Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer, selon la règle de la majorité qualifiée et dans un délai de trois mois, sur ces nouvelles adhésions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
vu les statuts du SICECO,  
vu la délibération de Châtillon sur Seine du 20 avril 2011,  
vu la délibération de Rougemont du 20 mai 2011,  
vu la délibération annexée du Comité du 25 mai 2011,  
considérant que les demandes de Châtillon sur Seine et de Rougemont d'adhérer au SICECO répondent aux impératifs de regroupement au sein d'une structure départementale unique organisatrice de la distribution publique d'électricité, formulés par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie,  
décide :  
d'approuver l'adhésion de la commune de Châtillon sur Seine au SICECO,

d'approuver l'adhésion de la commune de Rougemont au SICECO,  
d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à  
l'exécution de la présente délibération,  
à l'unanimité.

### **Motion du SICECO en réponse au projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Préfète vient  
d'adresser au Président du SICECO le projet de Schéma Départemental de  
Coopération Intercommunale (SDCI) pour la Côte d'Or.

Ce texte a été établi, selon la loi de réforme des collectivités territoriales n° 2010-  
1563 du 16 décembre 2010, pour répondre à divers objectifs dont « la réduction du  
nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes existants et notamment la  
disparition des syndicats devenus obsolètes » (circulaire du Ministère de l'Intérieur  
en date du 27 décembre dernier).

Le projet de Schéma, présenté le 2 mai à la Commission Départementale de  
Coopération Intercommunale (CDCI), est adressé pour avis aux organes délibérants  
des Établissements Publics de Coopération Intercommunale concernés par les  
propositions de modification de la situation existante en matière de coopération  
intercommunale. Ceux-ci doivent délibérer dans les 3 mois suivant notification (à  
défaut, leur avis sera réputé favorable).

Les avis émis seront transmis à la CDCI qui sera consultée à l'automne et pourra  
amender le projet à la majorité des deux tiers. Le nouveau schéma sera ensuite  
arrêté en fin d'année.

Le Maire indique aux membres du Conseil que le chapitre E du projet de SDCI  
intitulé « Atteindre progressivement la couverture du département par un syndicat  
unique d'électricité » figure dans la partie « Orientations » du document et non dans  
la partie « Objectifs à atteindre ». Il donne lecture du chapitre du projet et remet à  
chacun un exemplaire de la motion proposée par le Comité du SICECO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
vu la loi de réforme des collectivités territoriales n° 2010-1563 du 16 décembre 2010,  
vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, adressé par  
la Préfecture et reçu le 19 mai, et notamment le chapitre E : « Atteindre  
progressivement la couverture du département par un syndicat unique d'électricité »,  
vu la délibération du Comité Syndical du 25 mai 2011 et la motion votée le même  
jour :

adopte la motion ci-jointe, votée à l'unanimité par le Comité syndical du SICECO le  
25 mai,

demande à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de faire  
amender le projet présenté par Madame la Préfète de Côte d'Or pour la compétence  
électricité, selon les propositions de la motion,  
à l'unanimité.

### **Salle des fêtes – résultat du contrôle Bureau Véritas :**

Un contrôle gaz et électricité de la salle des fêtes a été effectué le 25 mai dernier par

Bureau Véritas. Les rapports de vérification de l'électricité, des installations gaz et des appareils de cuisson ont été reçus. Monsieur le Maire donne lecture des différents dysfonctionnements qu'il convient de réparer rapidement.

Pour l'électricité, il prendra contact avec l'entreprise COURTITARAT afin de faire établir un devis, pour ce qui est lié au gaz, l'affichage des consignes sera réalisé en régie interne et il conviendra de budgéter sur 2012 le changement de la hotte de la cuisine.

### Projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Côte d'Or :

Le renouvellement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Côte d'Or est en cours.

Après consultation de la commission départementale consultative des gens du voyage et avant l'entrée en vigueur du schéma, la loi du 5 juillet 2000 prévoit qu'il soit soumis à l'avis des conseils municipaux des communes concernées, ce qui est le cas de notre commune.

Une aire de grand passage pour les groupes de plus de 150 caravanes est prévue pour le secteur géographique comprenant l'ensemble des communes composant les communautés de communes du Val de Vingeanne, du Mirebellois, du canton de Pontailler sur Saône, d'Auxonne Val de Saône et des Rives de Saône.

Après approbation du schéma et afin d'appliquer le principe de solidarité territoriale, le conseil sera amené à délibérer sur le transfert de compétence en la matière à la communauté de communes. La communauté de communes pourra créer, avec les autres communautés de communes de la zone géographique, une commission syndicale chargée de la gestion du bien indivis constitué par l'aire de grand passage.

Après délibération, le conseil se prononce contre le Projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Côte d'Or par 6 voix CONTRE et 3 voix POUR.

### Accessibilité :

La réunion de la commission accessibilité a eu lieu dernièrement à la Communauté de communes en présence de représentants de l'Association des Paralysés de France.

Comme dans toutes les communes du canton, plusieurs ERP (Établissement Recevant du Public) du village ne sont pas aux normes.

Avant le 1er janvier 2015, les ERP existants devront être adaptés ou aménagés afin que les personnes handicapées puissent y accéder et bénéficier des prestations offertes dans des conditions adéquates. (Décret n° 2009-500 du 30 avril 2009 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public et des bâtiments à usage d'habitation - JO. du 3.05.2009).

Monsieur le Maire souhaite qu'une discussion s'engage pour étaler dans le temps les mises aux normes des bâtiments, notamment lors de l'agrandissement de la mairie. Il réunira la commission ad hoc à cet effet.

## Subvention aux associations :

✓ **L'ADMR du canton de Pontailier** ne nous a pas fait parvenir de demande de subvention mais a invité Monsieur le Maire à son Assemblée Générale (représenté cette année par Madame Mireille THIÉBAUD, seconde adjointe).

6 habitants du village ont bénéficié des services de cette association pour un total de plus de 429 heures.

Le résultat de l'exercice 2010 s'élève à – 8 533.26 €.

La règle voudrait que l'on subventionne cette association à hauteur de 10 € par bénéficiaire, soit 60 €, mais Monsieur le Maire propose, en raison des problèmes financiers de cette structure, de porter la subvention à 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'octroi de cette subvention.

✓ **L'entraide cantonale** distribue une fois par semaine, tout au long de l'année, des colis pour venir en aide aux familles les plus démunies du canton de Pontailier-sur-Saône. Cette distribution se fait en étroite collaboration avec les assistantes sociales du Conseil Général qui évaluent leurs besoins.

Pour permettre à cet organisme de poursuivre sa mission, Monsieur Alain CHARLET invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à hauteur de 50 € en faveur de l'entraide cantonale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention pour l'attribution d'une aide financière de 50 € en faveur de l'aide cantonale.

✓ **Le Souvenir Français** sollicite, chaque année, une subvention auprès de la commune de Vielverge pour lui permettre d'entretenir et de fleurir les tombes des morts pour la France de notre commune chaque 1<sup>er</sup> novembre. De plus, une opération de remise en état des tombes des morts pour la France va être mis en œuvre cette année sur l'ensemble du canton.

Étant président de cette association, Monsieur Alain CHARLET ne peut participer aux débats et au vote et sort en laissant la place à Madame Murielle ROCHE, première adjointe.

Compte tenu du but de l'association, Madame Murielle ROCHE propose d'attribuer une participation d'un montant de 100.00 € à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité des votants pour l'octroi d'une subvention de 100.00 €

## Site Internet :

e-Bourgogne propose aux collectivités adhérentes une offre complète sans frais supplémentaires par rapport à l'adhésion, avec la gestion d'un nom de domaine (en l'occurrence "vielverge.fr"), la fourniture de 5 boîtes mails et l'optimisation du site Internet pour faciliter son référencement par les différents moteurs de recherche.

Monsieur le Maire a souhaité bénéficier de cette possibilité comme il l'avait évoqué lors de l'adhésion à e-Bourgogne afin de fermer le blog de la mairie et de passer à un vrai site Internet.

Avec Madame Françoise WACHOWIAK, il a suivi une formation et il réunira prochainement la commission ad hoc afin de définir le fonctionnement du site. Il présente au conseil l'arborescence du site et quelques copies d'écran.

### Questions diverses :

#### ✓ **Remplacement agent d'entretien**

Madame Jacqueline PELLETIER est en arrêt maladie du 9 juin au 3 juillet. Il convient de la remplacer. Pour la mairie, Madame Françoise WACHOWIAK assurera le ménage et pour l'école, il convient d'embaucher une personne pour trois semaines. Madame Hélène JOUHANDON est d'accord pour effectuer cette tâche. Le contrat sera établi à l'Indice Majoré 295.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le remplacement de l'agent d'entretien et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

#### ✓ **Salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été indiqué lors du Conseil du 11 mars dernier, suite à une remarque de Monsieur Pascal BELLORGET, que seuls les responsables de la salle des fêtes sont habilités à mettre à disposition la salle quel que soit le locataire, y compris les conseillers municipaux.

Comme cette décision n'a pas été respectée suite à l'absence des deux responsables de la salle, Monsieur le Maire indique que dorénavant, en l'absence des responsables de la salle, Madame Murielle ROCHE et Monsieur le Maire assureront la suppléance.

#### ✓ **Mobiliers classés de l'Église Saint Maurice**

Comme évoqué lors du précédent conseil, Monsieur le Maire indique que la chaire, qui est classée, est attaquée par des insectes xylophages.

Il a rencontré le Père Christian BAUD hier qui lui a remis copie des arrêtés de classement des différents mobiliers.

Un rendez-vous a été pris avec les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) afin d'étudier la façon de procéder pour la restauration et/ou la protection des mobiliers. Monsieur Bernard SONNET visitera l'église avec Monsieur le Maire le mercredi 15 juin. Ensuite une entreprise pourra faire un chiffrage des travaux qui déterminera si un subventionnement est possible.

#### ✓ **SIAAEF**

Monsieur Dominique GIRARD eu réponse de l'Agence de l'eau pour l'assainissement Vielverge-Soissons suite à un changement d'interlocuteur. Une rencontre avec ce nouvel interlocuteur aura lieu le 5 juillet prochain

Concernant l'avenir du syndicat, il pense qu'il pourrait être impacté par la réforme des intercommunalités en cours. Un rapprochement pourrait se faire soit avec le syndicat Saône-Mondragon, soit avec le SISOV (Saône Ognon Vingeanne).

✓ **Ordinateur**

L'ordinateur du secrétariat est en train de rendre l'âme. Il convient de le remplacer rapidement.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Arnault MERLE

Alain CHARLET